



**FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE**

Siège social : 75-77 rue du Père Corentin  
75014 PARIS

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE**

Siège social : 75-77 rue du Père Corentin  
75014 PARIS

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 juin 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

## BILAN

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	430 098	265 874
Terrains					Résultat de l'exercice	-526 134	164 225
Constructions					Subventions d'investissement	16 352	31 158
Matériels d'activités	60 498	38 357	22 141	33 560	Total	-79 683	461 256
Autres immobilisations corporelles	59 279	55 970	3 309	9 660	<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	9 664	82 105
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>119 777</b>	<b>94 327</b>	<b>25 449</b>	<b>43 220</b>	Total	<b>9 664</b>	<b>82 105</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	63 634		63 634	40 380	Fournisseurs	251 299	120 301
Autres créances	703 201	509 807	193 394	20 567	Dettes fiscales et sociales	539 667	5 385
Charges constatées d'avance	7 891		7 891		Autres dettes	40 076	3 461
Trésorerie	537 180		537 180	637 063	Produits constatés d'avance	66 525	68 720
Total	<b>1 311 905</b>	<b>509 807</b>	<b>802 098</b>	<b>698 010</b>	Total	<b>897 566</b>	<b>197 868</b>
<b>Total</b>	<b>1 431 681</b>	<b>604 134</b>	<b>827 547</b>	<b>741 230</b>	<b>Total</b>	<b>827 547</b>	<b>741 230</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	72 200	74 140
Ventes de biens		
Prestations de service	243 142	178 041
Subventions d'exploitation	983 528	991 641
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		6 242
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	80 870	244 577
Autres produits	3 643	497
Total	<b>1 383 383</b>	<b>1 495 139</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 171 661	1 011 445
Aides financières	32 850	45 557
Impôts et taxes	1 550	993
Salaires	152 415	159 219
Cotisations sociales	10 528	11 721
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 649	18 386
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	8 429	78 281
Autres charges	4 206	6 413
Total	<b>1 400 289</b>	<b>1 332 015</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-16 906</b>	<b>163 124</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	579	1 101
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>579</b>	<b>1 101</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>579</b>	<b>1 101</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-16 327</b>	<b>164 225</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	509 807	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-509 807</b>	
Impôts sur les bénéfices		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-526 134</b>	<b>164 225</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	28 550	28 548
Total	28 550	28 548
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	28 550	28 548
Total	28 550	28 548

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un déficit de 526 133,90 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

### Objet social et périmètre des activités de l'association :

La « Fédération Française de Pentathlon Moderne » (FFPM) a pour objet :

- d'organiser, de contrôler et de développer la pratique du pentathlon moderne (tir, natation, escrime, équitation, course à pied) dans les différents formats mis en œuvre par l'UIPM
- de diriger, de coordonner et de contrôler l'activité des groupements sportifs qui lui sont affiliés et de ses licenciés ;
- d'assurer la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux ;
- de veiller à la préparation, à la formation et à la reconversion des sportifs de haut niveau ;
- de veiller au concept de développement durable dans les politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent le monde sportif, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives ;

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Fédération a été victime de virements frauduleux émis sur le compte de la banque Qonto, le préjudice s'élève à 671 685,91€, une plainte a été déposée auprès de la police pour fraude, une procédure judiciaire est en cours.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La sectorisation analytique a été calquée sur la répartition budgétaire du ministère de des sports.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Matériel d'activités	60 497,58			60 497,58
Matériel de transport	44 366,40			44 366,40
Matériel de bureau et informatique	9 313,28	878,00		10 191,28
Mobilier de bureau	4 721,26			4 721,26
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>118 898,52</b>	<b>878,00</b>		<b>119 776,52</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Ipad Air

878,00

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Matériel d'activités	20%	26 937,72	11 419,23		38 356,95
Matériel de transport	25%	38 749,80	5 616,60		44 366,40
Matériel de bureau et informatique	33%	5 270,01	1 612,69		6 882,70
Mobilier de bureau	20%	4 721,26			4 721,26
<b>Total</b>		<b>75 678,79</b>	<b>18 648,52</b>		<b>94 327,31</b>

#### 2. Immobilisations financières

Néant

#### 3. Stocks

Néant

#### 4. Usagers

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Net</b>
Usagers	63 633,83		63 633,83
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>63 633,83</b>		<b>63 633,83</b>

#### 5. Autres créances

Fournisseurs avances et acomptes	30 417,80
Poles Insep Avances	975,82
Qonto virements frauduleux	671 807,00
	<u>703 200,62</u>

#### 6. Charges constatées d'avance

Assurances	7 890,71
------------	----------

#### 7. Trésorerie

LCL	491 450,68
Qonto	33 680,36
Livret A LCL	6 839,23
Caisse €	3 664,63
Caisses devises	1 544,86
	<u>537 179,76</u>

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

#### 2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Bus Insep	21 032,16	25%	5 258,04		
Piste Escrime	45 000,00	21,22%	25 900,00		
<b>Total</b>	<b>66 032,16</b>		<b>31 158,04</b>	<b>14 805,64</b>	<b>16 352,40</b>

#### 3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Formation Juge	3 824,11		3 824,11	
Actions sportives	50 934,19		50 934,19	
Developpement	27 347,00	8 429,00	26 112,00	9 664,00
<b>Total</b>	<b>82 105,30</b>	<b>8 429,00</b>	<b>80 870,30</b>	<b>9 664,00</b>

#### 4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
<b>Provisions pour charges</b>				
Usagers				
Qonto virements frauduleux		509 807,00		509 807,00
<b>Dépréciations</b>		<b>509 807,00</b>		<b>509 807,00</b>
<b>Total</b>		<b>509 807,00</b>		<b>509 807,00</b>

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 509 807,00

**Total 509 807,00**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

#### 6. Fournisseurs

Fournisseurs	244 398,94
Fournisseurs, factures non parvenues	6 900,00
	<u>251 298,94</u>

## 7. Dettes fiscales et sociales

CONGES PAYES	1 582,10
URSSAF	2 199,96
MUTUELLE ALLIANZ	141,96
RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	880,98
PREVOYANCE HUMANIS	241,26
CHARGES SUR CONGES PAYES	430,86
AVANCE SUR SUBVENTIONS	533 100,00
PRELEVEMENT A LA SOURCE	650,88
AFDAS	438,79
	<u>539 666,79</u>

## 8. Autres dettes

Charges à payer	40 075,60
-----------------	-----------

## 9. Produits constatés d'avance

Cotisations de l'exercice suivant facturées sur l'exercice	66 525,00
--	-----------

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Subventions d'exploitation

Nature	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministérielles	961 222,00	968 500,00
Autres	7 500,02	8 333,31
QP de subventions virée au résultat	14 805,64	14 808,04
<b>Total</b>	<b>983 527,66</b>	<b>991 641,35</b>

### 2. Produits et charges exceptionnels

À la suite du préjudice subi avec les virements frauduleux, une provision pour dépréciation d'actif exceptionnelle a été comptabilisée pour **509 807,00 €**

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	1	1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Photocopieur Ricoh (426€ x 6T)	2 556,00
--------------------------------	----------

### 4. Autres engagements hors bilan

Néant

### 5. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Notre partenaire, Escrime-Diffusion, nous fournit des marchandises gratuites et/ou des prêts de matériel.

#### b) Bénévolat / Personnel bénévole

1 770 h x 16,13 € =	28 550,10
---------------------	-----------

(Évaluation au taux horaire du SMIC chargé)